



LES MONOGRAPHIES D'EMPLOI ÉTAT DES LIEUX

Lors de la signature de la première convention post-fusion, en 2018, le STTRC et l'Employeur ont convenu d'une révision et d'une réévaluation des monographies, ainsi que de la mise en place d'un système d'évaluation des emplois.

Pourquoi réviser?

La quasi-totalité des monographies datent de 2005, et certaines de 1995. Elles ne reflètent plus toujours les tâches effectuées et doivent être modernisées. Un effort d'uniformité est nécessaire puisque les monographies ont été rédigées différemment par le SCRC, le STARF et le SCFP.

Pourquoi réévaluer?

L'exercice consiste à faire des parallèles entre les différents titres d'emploi. Les titres sont cotés les uns par rapport aux autres en utilisant un outil objectif comprenant plusieurs facteurs d'évaluation.

Combien de titres?

Post-fusion, le STTRC regroupait 285 titres d'emploi, dont plusieurs ne sont plus occupés. Un exercice de diminution et de regroupement a été effectué. Important : réduction du nombre de titres d'emploi n'est pas synonyme de réduction de postes.

Où en est-on aujourd'hui?

En date d'octobre 2024, la grande majorité des titres d'emploi sont rédigés et les deux parties sont d'accord avec le contenu et plusieurs textes ont déjà été traduits. Il reste moins d'une dizaine de monographies sur lesquelles il n'y a pas encore eu de discussions et une autre dizaine sur lesquelles les discussions sont toujours en cours.



Ce que fait une monographie d'emploi

Les monographies servent à préciser les tâches qui sont ou peuvent être effectuées pour chaque titre d'emploi. Les tâches et descriptions sont rédigées de manière claire, simple et sommaire.

Ce que ne fait pas une monographie d'emploi

Une monographie d'emploi ne donne pas d'appréciation sur la qualité du travail ou des personnes qui occupent les emplois. La monographie ne sert pas à évaluer la charge de travail de la personne. Si vous êtes débordé, vous pouvez vous référer au comité Fardeau de tâches.

Et le salaire dans tout ça?

Le salaire, c'est la dernière partie de l'exercice d'évaluation des emplois. Le comité paritaire produira une grille composée de groupes et d'échelons. Les catégories d'emploi y seront classées en fonction du pointage obtenu après l'analyse de tous les facteurs figurant à l'outil d'évaluation. Aucune Employée ou aucun Employé ne subit de réduction de salaire à la suite d'un processus d'évaluation ou de la modification du système d'évaluation. **Pour ce qui est de fixer les grilles salariales, cette portion sera discutée probablement à la table de négociation si le comité n'arrive pas à s'entendre avant...**

À voir pages suivantes :

- L'augmentation salariale : quand et comment
- Vos délégués en action
- Formulaire d'invalidité radio-canadien
- Nouveaux délégués

VOS DÉLÉGUÉS EN ACTION

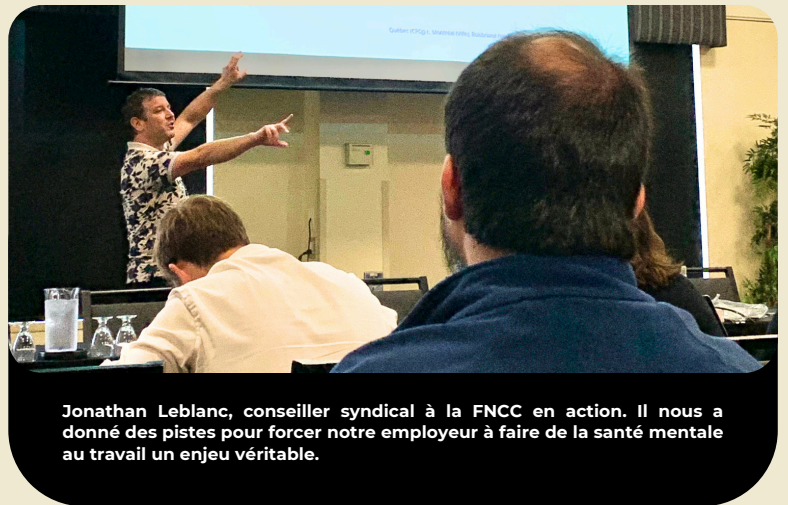
UNE RENCONTRE ENTRE ÉLUS PRODUCTIVE

Les délégués et les membres de l'exécutif du STTRC se sont retrouvés pour deux journées d'échanges, de formations et de discussions à Drummondville au début d'octobre. Le premier intérêt est de faire connaissance, il y a chaque année des départs et des arrivées. C'est surtout une occasion de mettre à niveau nos connaissances, de se donner quelques objectifs pour l'année qui vient et oui, de s'offrir un peu de temps pour fraterniser.

La première journée a été consacrée à des discussions plus formelles, entre autres sur les monographies d'emploi et sur un formulaire permettant de dénoncer la surcharge de travail. Nous avons maintenant, en vertu de notre convention, un recours pour dénoncer la surcharge de nos tâches. Vos délégués peuvent vous aider à compléter le formulaire du comité Fardeau de tâches, n'hésitez pas à les consulter.

Durant la deuxième journée, il a été question de santé mentale et des stratégies patronales pour nous en rendre seul responsable. Mais le recours au PAE, bien manger, faire de l'exercice, bien dormir, ne pas fumer ou consommer alcool et drogue (le pot est légal après tout...) avec modération ne compte que très peu dans l'équation. Le milieu de travail, l'organisation, la surcharge, le respect et la reconnaissance sont les principaux facteurs qui ont un impact sur notre santé mentale. Il a aussi été question d'information et de mobilisation, le pain et le beurre de l'action syndicale. Comment bien informer les membres des relations de travail dans leur milieu, puis comment se mobiliser stratégiquement pour obtenir les résultats escomptés.

Voici un retour en photos de cette rencontre annuelle entre élus.



L'AUGMENTATION SALARIALE QUAND ET COMMENT

Suite à notre assemblée générale du 28 septembre, la direction de Radio-Canada a demandé aux Services partagés d'ajuster nos salaires et de préparer le versement d'un paiement rétroactif. Les grilles salariales seront ajustées en fonction d'un ajout de 2,75% sur notre salaire actuel, qui inclut déjà une hausse de 2,25%, ce qui portera à 5,06% notre augmentation de salaire totale au 1er avril 2024. Quant à la rétro, elle couvrira la période comprise entre les modifications aux grilles actuelles et le 1er avril 2024.

Rappelons que cette rétro couvre le salaire de base et toutes les primes en pourcentage (temps supplémentaire, rachat de temps supplémentaire et autres primes d'inconvénient). La rétroactivité au 1er avril 2024 concerne également tous ceux et celles qui ont quitté CBC/Radio-Canada depuis. Le bureau syndical travaillera au cours des prochaines semaines à la mise sur pied des comités de relations de travail locaux à Montréal et à la préparation de l'opération de médiation pré-arbitrale.



FORMULAIRE D'INVALIDITÉ RADIO-CANADIEN POURQUOI C'EST IMPORTANT QUE VOTRE MÉDECIN LE REMPLISSE

Des gens contactent le comité Santé et sécurité du STTRC en disant que leur médecin refuse de remplir les formulaires de Radio-Canada en cas d'invalidité. Il est important de se souvenir de deux choses :

1. Les discussions sont en cours au Québec pour réduire les formulaires et la paperasse que les médecins doivent fournir, mais on n'est encore qu'à l'étape du projet de loi.

2. L'ACCAP, une association d'assureurs canadiens, s'est entendue avec les médecins pour utiliser un formulaire standardisé qui s'applique entre autres aux fonctionnaires, mais cette entente ne couvre pas les entreprises qui, comme Radio-Canada, agissent eux-mêmes comme assureur. Pour ce qui est de l'invalidité de courte durée, on pourrait penser que c'est la Canada Vie qui nous assure; or, ils ne sont embauchés que pour gérer la paperasse. En tant qu'auto-assureur, Radio-Canada a le droit d'utiliser un formulaire maison.

Donc, si votre médecin refuse de remplir le formulaire radio-canadien, vous devez insister et lui faire comprendre que votre employeur gère lui-même l'invalidité de courte durée, il n'est donc pas couvert par l'entente avec les assureurs.

Si vous n'arrivez pas à faire remplir un formulaire radio-canadien, vous vous exposez à la possibilité que vos revenus soient coupés par Radio-Canada jusqu'à ce qu'ils reçoivent le formulaire demandé.

Le STTRC soutient avec enthousiasme les demandes des médecins de réduire la paperasse et les formulaires inutiles et nous contestons les pratiques de l'employeur, de concert avec les autres syndicats. En attendant que le dossier progresse, ne soyez pas pris entre l'arbre et l'écorce, insistez pour que votre médecin remplisse le formulaire requis.



NOS NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

ISABELLE LAROSE Gaspé-Carleton

Je suis à l'emploi de Radio-Canada depuis 2013. Durant mes premières années en tant que surnuméraire, j'ai occupé plusieurs fonctions à la station de Matane dont chroniqueuse, pupitre radio, chercheuse et réalisatrice. Depuis 2020, je suis journaliste multiplateforme permanente à la station de Carleton-sur-Mer, avec le mandat de couvrir le territoire de la Baie-des-Chaleurs et des Îles-de-la-Madeleine, autant à la télé qu'à la radio et sur le web.

Je suis particulièrement préoccupée par la charge de travail grandissante et la multiplication des plateformes et formats à «nourrir», et c'est notamment ce qui me pousse à m'impliquer dans le syndicat.



SÉBASTIEN SERGERIE Gaspé-Carleton

J'ai commencé à travailler à Radio-Canada en 2001 comme technicien de maintenance à la transmission, à Québec. En 2006, j'ai déménagé à Matane afin de conserver mon emploi et enfin obtenir ma permanence, après plus de 5 ans de travail à temps plein. En 2012, j'ai été relocalisé à Gaspé et j'occupe maintenant le poste de chef technicien de maintenance à la transmission depuis déjà quelques années.

J'ai décidé de m'impliquer comme délégué au sein de mon syndicat pour défendre nos droits en tant qu'employés et pour contribuer à l'amélioration de nos conditions de travail.

